

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 26 promulguant à la Côte française des Somalis le décret n° 47-2363 du 16 décembre 1947, portant institution de mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement en Côte française des Somalis, (J. O. R. F. du 23 décembre 1947, page 12341).

n° 26

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 janvier 1948

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro
31 janvier 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : — le décret 11° 47-2363 du 16 décembre 1947 portant institution de mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier, à la crise du logement en Côte française des Somalis (J. O. R. F. du 2 décembre 1947, page 1241).

Art. 2

— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.